RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Arrêté du 3 octobre 2024

portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des adjoints administratifs et du corps des adjoints techniques de chancellerie du ministère de 1'Europe et des affaires étrangères

NOR: EAEA2426269A

Le ministre de 1'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête

Article 1

Sont designés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques de chancellerie (CAP 4) à compter du 3 octobre 2024 :

Titulaires:

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- M. Rémy MARTIN
- Mme Pauline CARMONA

Suppléants :

- Mme Isabelle MARQUES-GROSS
- Mme Gaëlle LE PAPE
- M. Laurent DARROUZET
- Mme Alena GRAND

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°4 est abrogé.

Article 3

Le directeur général de 1'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 3 octobre 2024

Pour le Ministre de 1'Europe et des Affaires étrangères et par délégation, Le Directeur des ressources humaines